

# Le Conseil fédéral pousse le personnel hospitalier dans le vide

Vendredi, 20. mars 2020

De: Communiqué SSP



Photo Valdemar Verissimo

Alors que la pandémie progresse en Suisse, le Conseil fédéral vient de décider, sans la moindre concertation, par une ordonnance inexplicable, que le personnel hospitalier n'est plus au bénéfice des protections légales minimales relatives à la durée du travail et des pauses.

Celles et ceux qui seront en première ligne, en contact direct avec les malades atteints par le coronavirus, pourraient être contraints de travailler au-delà des 50 heures déjà autorisées aujourd'hui. La loi actuelle autorise même deux heures supplémentaires par jour en cas d'urgence. Au total, c'est donc 60 heures qui peuvent être travaillées; la Loi prévoit aussi des pauses minimales, heureusement. Un tel régime serait donc encore insuffisant pour faire face?

Dans son Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus du 13 mars 2020, le Conseil fédéral fait sauter les verrous légaux et décide que:

*«Dans les services des hôpitaux confrontés à une augmentation massive du travail en raison du nombre de cas de maladies due au COVID-19, les dispositions de la loi sur le travail du 13 mars 1964 relatives au temps de travail et de repos sont suspendues aussi longtemps que la situation exceptionnelle l'exige. Les employeurs demeurent toutefois responsables de la protection de la santé de leurs travailleurs et doivent en particulier veiller à ce que ceux-ci bénéficient de suffisamment de temps de repos.»*

Une situation exceptionnelle qui pourrait durer 6 mois !!!

Une décision dangereuse: dans les services de soins intensifs, où seront pris en charge les malades, le respect de la durée du travail maximale et des pauses est une condition minimale pour des soins sécurisés.

Une décision révoltante: celles et ceux qui s'exposent au quotidien sont désormais considérés comme des travailleurs et travailleuses de seconde zone, qui n'ont plus droit à un cadre légal

protecteur minimal et déjà très large.

Le SSP exige que cette ordonnance soit immédiatement retirée et que les conditions de travail du personnel du secteur de la santé, et pas uniquement des hôpitaux, fassent l'objet d'une discussion sérieuse dans le cadre de la rencontre urgente que l'Unon syndicale suisse a demandée au Conseil fédéral.

**Rien ne sert d'applaudir tous les soirs le personnel hospitalier si en même temps on leur retire leurs droits les plus élémentaires.**